

# Les "incontournables"

Ce sont les principales démarches à effectuer qui, au quotidien, simplifient la vie de votre association. Elles ne sont pas obligatoires mais elles deviendront vite "incontournables" pour un bon fonctionnement de votre association.

## - Contractez une police d'assurance :

A l'occasion de vos différentes activités, votre association s'expose à des risques divers qui peuvent engager la responsabilité de l'association, des dirigeants et des membres.

## - Procédez à l'ouverture d'un compte en banque :

Un compte en banque facilitera vos différentes opérations financières. Veillez à conserver le document d'ouverture de compte, les conditions générales et particulières et un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

## - Procéder à l'immatriculation au répertoire SIRENE :

L'INSEE vous attribuera un numéro SIRET qui sert à identifier l'association et un code APE qui sert à identifier son activité. Ils sont obligatoire pour devenir employeur et pour demander des subventions d'Etat.

## - Réalisez un cachet au nom de l'association :

Il vous fera gagner du temps et donnera une image de sérieux.

## - Mettez en place des outils de suivi de l'information :

Ces outils vous permettront de suivre les différents échanges d'informations internes et externes.

## Les outils

- \* La couverture des risques à assurer
- \* Les outils bancaires
- \* Modèle de demande d'immatriculation au répertoire SIRENE
- \* Modèle de demande de modification du code APE
- \* Modèle de cachet
- \* Documents de suivi de l'information

## Conseils

Veillez à solliciter différents organismes bancaires et d'assurance.

Sachez que certains de ces organismes relèvent d'une démarche d'Economie Sociale et Solidaire et ont souvent des offres mieux adaptées aux spécificités des associations.

**CI&RA 66**

Tél : 04 68 66 55 46  
www.cierasso.org